



PRECISION

Marssac info, journal municipal d'information
 Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé
 Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
 Création et mise en page : P. Crépin
 Tirage : 1600 ex
 Distribution : par nos soins
 Papier entièrement recyclé
 Impression : Sorep Albi
 Dépôt légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :
 8h30 - 12h et 13h30 - 17h
 mercredi : 8h30 - 12h
 vendredi :
 8h30 - 12h et 13h30 - 16h
 samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org

Dernière minute : réfection de la toiture des vestiaires du Stade St Maury



Pose d'une toiture traditionnelle en tuiles pour remédier aux fuites et obtenir une meilleure isolation thermique des locaux. Les travaux sont réalisés par les Agents de la commune, Bernard, Christian, Aurélien et Jean-Claude.

[sommaire]

Editorial	p 3
Elagage des grands arbres	p 4
Notre nouveau responsable des services techniques	p 4
La Boule Marssacoise	p 4
Concours des maisons fleuries 2010	p 5
Résultats des élections régionales	p 5
Programme des fêtes de Marssac	p 6
Retour sur l'Open départemental de scrabble	p 6
Bibliothèque la Vieille Cantine	p 7
Une autre forme de bénévolat	p 7
Les aînés ruraux	p 8
L'Assemblée Générale de la FNACA	p 8
Les chiffres du don du sang	p 8
Changement de propriétaire à l'hôtel des fleurs	p 8
Visite de l'entreprise Thuriès	p 9
Du nouveau à la boulangerie "chez Claude"	p 9
l'ADMR en deuil	p 10
Offres d'emplois à la clé des champs	p 10
Le carnaval de l'école	p 11
Les murmures du vieux pressoir	p 12 & 13
Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2009	p 14 à 21
Numéros utiles	p 21
La parole à "Bien vivre"	p 22
Une histoire chocolatée	p 22
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie	p 23
Le carnaval des tout petits	p 24

à vous !

Donner votre point de vue,
 proposer ou animer des
 rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



éditorial

Voilà deux ans que vous m'avez fait confiance et que vous avez fait confiance à toute l'équipe de "Marssac autrement" pour gérer la commune et piloter ses projets d'avenir.

Parmi ces projets, il en est un que nous considérons comme majeur pour préserver l'identité de notre village et sa qualité de vie : maîtriser l'urbanisation sur la zone du Bourdelas. En effet, 340 logements étaient prévus sur cette zone dont 240 logements collectifs. Les stades devaient être vendus et déplacés, des commerces installés autour d'une nouvelle place.

Au moment des élections, nous nous étions engagés devant vous à diminuer le nombre de logements prévus et à conserver nos stades au centre du village.

Cet engagement est aujourd'hui tenu. Après plusieurs mois de travail, le nouveau dossier de réalisation de la zone a été finalisé et les élus ont voté son approbation, par 19 voix pour et 4 abstentions, lors du conseil municipal du 9 mars. Il n'y aura, une fois la zone totalement urbanisée, que 150 logements. Et sont prévus uniquement des logements individuels, isolés ou en bande, et du petit collectif. Nos stades restent en cœur de village, à proximité des écoles et de la salle polyvalente et aucun pôle de commerces supplémentaires sur le Bourdelas ne viendra déstabiliser l'équilibre de nos commerces de proximité. Ce dossier est un document essentiel

car il fixe les nouvelles règles d'urbanisation de la zone.

La définition de son contenu a demandé plusieurs mois de travail tout au long desquels un groupe réunissant des élus (Mme Roumégas - Porche, Mrs Banquet, Vincent, Doré, et moi même), les techniciens du bureau d'études et le représentant de la SEM ont réfléchi concrètement à la mise en œuvre de ces orientations nouvelles.

Il a fallu aussi engager une troisième modification du Plan Local d'Urbanisme, pour prendre en compte ce nouveau projet, une opération exigeant enquête publique et intervention des services de la DDT, ce qui a allongé la procédure et retardé le vote du dossier.

Du travail, beaucoup de travail, des impératifs de procédure à assumer, des retards à accepter, mais au bout du compte, un engagement tenu : le dossier de réalisation qui vient d'être approuvé par les élus acte de façon définitive les nouvelles orientations que nous nous étions engagés à donner à l'urbanisation de la zone du Bourdelas.

Tous ensemble, les élus vont désormais guider et entériner les étapes de la commercialisation, en veillant à préserver au mieux l'équilibre financier de ce projet.

Anne-Marie Rosé

Pour se souvenir !

La commémoration du 8 mai 45 se déroulera le 9 mai 2010 à 12h00 devant le monument aux morts.



Elagage de nos grands arbres sur la commune : début de la campagne 2010

La campagne d'élagage a débuté le 20 mars sur les plus grands arbres de la commune, la phase 1 se concentre d'abord dans le secteur des 3 piliers (entretien de grands chênes), puis sur les places de la chapelle et de la ville vieille et enfin autour de l'espace vert Jean Fraisse.

La phase 2 se déroulera à l'automne, sur l'avenue des platanes, le square des tilleuls et l'avenue d'Albi.

Tailler les arbres n'est pas une opération agressive, elle est rendue obligatoire tous les 2 à 3 ans, afin de

maintenir leur forme naturelle, les conserver en bonne santé et préserver la qualité du bois.

Attention réaliser l'élagage ne s'improvise pas, la fonction d'élagueur est une profession exigeante, physique et technique des métiers du paysage.

Si la commune veut s'assurer de la pérennité de son patrimoine végétal (chênes, platanes, peupliers,...), elle doit en programmer son entretien et recourir à des spécialistes.



Bienvenue à notre nouveau responsable des services techniques

M.Mandirac ayant demandé à prendre sa retraite, M.Christophe Jammes rejoint notre équipe d'agents municipaux à compter du 12 avril prochain. Il travaillera pendant quelques semaines en doublon avec M.Mandirac avant de prendre la pleine responsabilité de notre service technique. Ce technicien de 35 ans, pacsé et père de deux enfants, est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur en Travaux Publics et d'un Diplôme spécialisé en management des risques technologiques. Il a travaillé

plus de 10 ans sur les chantiers du groupe Vinci Construction avant d'intégrer en 2009 un poste en bureau d'études, toujours dans le même groupe, à Toulouse. Il possède en outre une bonne expérience des travaux de gros œuvre et de finitions dans le bâtiment.

Nous sommes heureux de l'accueillir dans nos services techniques où il mettra à l'œuvre ses compétences techniques et de gestion au service de notre collectivité.

Nos 2 équipes engagées en coupe du Tarn se sont brillamment qualifiées pour le 2^{ème} tour.

Vétérans : nous recevions l'équipe de St Sulpice et c'est par un froid glacial (-5°) que la boule marssacoise est ressortie victorieuse. De l'avis de tous les joueurs, les conditions de jeux étaient catastrophiques, nous avons dépassé les limites de la pratique de la pétanque en plein air. Victoire par 16 à 15.

Coupe des clubs : ce fut aussi une victoire à domicile contre l'équipe de St Urcisse, après une lutte acharnée. A égalité à la fin des têtes à têtes, Marssac prend un avantage au terme des doublettes et il ne manquait qu'une victoire en triplette pour se qualifier. Ce qui fut fait avec brio. Victoire 17 à 14.

Félicitations à tous nos joueurs pour ces 2 victoires, l'aventure continue...

Beau début de parcours pour la Boule Marssacoise



Pour la 3^{ème} année consécutive, le concours est reconduit selon les mêmes catégories établies en 2008 et 2009 (Maisons, balcons et jardins), le début des inscriptions est prévu le 15 avril, en mairie ; l'inscription n'est pas obligatoire.

Deux nouveautés 2010 :

Tout d'abord, la commission s'enrichit d'un 5^{ème} membre (Mme Christelle SUAU), ensuite, l'équipe en charge du fleurissement et cadre de vie entamera son examen des jardins, balcons et massifs, fin avril/début mai et fin juillet/début août afin d'apprécier les propriétés et jardins de Marssac sur 2 saisons particulières (le printemps et l'été).

Les conseillers municipaux en charge de cette opération entendent mettre à l'honneur tous les Marssacois et Marssacoises soucieux du cadre de vie et oeuvrant à l'embellissement de notre village.

Mesdames et Messieurs les

Concours des maisons et balcons fleuris 2010



passionnés des fleurs et jardins... à vos pelles, bêches et râteaux.

D'autres idées sont en préparation pour l'automne... vous en saurez plus dans la prochaine édition du Marssac info.

Les membres de la commission :
Isabelle Nespoulous, Isabelle Vilas, Christelle Suau, Bruno Doré, Gilbert Roche.



Résultats du 2^{ème} tour des régionales

Un grand merci à tous les bénévoles, relais de quartier, membres d'associations, ou autres volontaires, qui sont venus prêter main forte aux élus pour tenir les urnes et assurer le dépouillement durant les deux tours des élections régionales.

Marssac sur Tarn

Taux de participation : 59.62 %

Inscrits :	2098
Votants :	1251
Exprimés :	1179

Liste Martin MALVY :	839
Liste Brigitte BAREGES :	340

Chiffres nationaux

Taux de participation :	51.2 %
Gauche :	59 %
Majorité Présidentielle :	41 %

Fêtes de Marssac : nous y sommes

Les bénévoles du comité ont préparé toutes les bombes qui crépiteront durant ces 3 jours de fêtes. Quel programme de feu !

Vendredi 7 mai

- Retraite aux flambeaux des écoles de Marssac
- Rando nocturne VTT et Pédestre en partenariat avec Marssac Aventure
- Scène "Découverte de talents" avec 2 groupes régionaux... à venir écouter sans modération
 - LES SMOKIN'CHESTS
 - LA GIRAFE BLEUE

Samedi 8 mai

- Grand déballage d'antiquités et brocante professionnelle sur la Place du Barry
- Concours de pétanque
- Et à partir de 19h, les barils de poudres explosent ! Une soirée EXCEPTIONNELLE

- Restauration Moules / Frites
- Apéro concert avec le groupe rock festif "LA CAT A LYSE" qui va "allumer le feu"
- Spectacle Pyrotechnique au stade municipal
- Concert visuel du groupe SHANGHAI

Dimanche 9 mai

- Concours de pétanque
- Après-midi récréative dédiée aux enfants (radio-crochet, concours de déguisements, etc)

Vous retrouverez l'intégralité du programme dans le livret du Comité des fêtes de Marssac que les bénévoles vous présenteront lors de leur visite dans chaque foyer du village.

Merci de réserver un accueil chaleureux à tous ces ambassadeurs de notre vie associative et créateurs d'évènements destinés à tous les Marssacois.

N'oubliez pas : votre contribution, si minime soit-elle, sera utilisée intégralement pour financer toutes les manifestations que nous souhaitons gratuites dans notre commune. Pour n'oublier personne.

D'avance nous vous disons merci et ensemble NOUS RÉUSSIRONS LA FÊTE

**VENEZ NOMBREUX
PARTAGER CES 3 JOURS DE FÊTES
DE VOTRE VILLAGE**

Le Comité des fêtes

Scrabble : Open Départemental du Tarn

Un agréable tournoi dans une bonne ambiance à Marssac !

Yvonne et Roger POULARD, épaulés par toute l'équipe tarnaise, ont su nous combler : l'accueil, le repas après la première Assemblée Générale du département 81, le goûter, l'apéritif en clôture de la manifestation..., tout était parfait

Tout semblait rodé comme si nous venions depuis plusieurs années, dans cette salle qui recevait pourtant une épreuve de Scrabble pour la première fois.

Remercions aussi la municipalité, qui soutient activement le club local, et se montre toute prête à nous recevoir à nouveau pour une nouvelle manifestation.

Brigitte DELHOM emporte avec

panache le challenge Paule LE GAL, en ne concédant que 19 points sur le top (-8,-11), ne laissant aucune chance à ses rivaux. Elle devra remettre en jeu, lors du prochain Championnat du Tarn, ce challenge remporté de main de "maîtresse".

Le podium est complété par Serge DELHOM, suivi de Jean-Baptiste DREVETON, jeune cadet du Comité Midi-Pyrénées, qui confirme un niveau très prometteur.

Ce tournoi discernait aussi le titre départemental pour le meilleur local (81). Un défi pour la famille SEGUIER relevé par Martine, alors qu' on pouvait attendre Pascal. Le partage des taches n'enleva finalement rien à la réussite familiale. La suite du podium tarnais est complété par Yves GRESS et

Josiane GARCIA.

Un Grand Prix à la fin de l'épreuve, remporté par Serge, devant Brigitte, ouf l'honneur est sauf !

Une démonstration de jeu qui apporte un peu de piquant, sous le regard de nombreux spectateurs, ravis de voir en découdre, en direct, les huit joueurs sélectionnés.

Un souhait pour l'année prochaine : une meilleure participation des clubs de tous les départements du Comité. Nous essaierons de concocter un programme encore plus attractif en accord avec les tarnais... et pourquoi pas un week-end, à l'image de ce qui se décline assez souvent ?



Au mois de mars, l'assemblée générale de la bibliothèque a eu lieu, avec une participation d'un peu plus d'un tiers des adhérents. Nous avons pu informer du prochain Artistic Noël, le dimanche 28 novembre 2010, et des souhaits de renouveler la dotation de livres par des nouveautés .

Nous remercions Christian Stoffler qui a oeuvré durant quatre ans comme trésorier et Geneviève Combes qui a beaucoup participé à la décoration de la bibliothèque et à l'Artistic Noël depuis sa création.

Le bureau se renouvelle avec Mme BASQUE Monique : Présidente

Mme KERVOEL Isabelle :
1^{ère} Vice Présidente,
Mme LAQUERBE Célia :
2^{ème} vice Présidente
Mme SAVRY Marie José : trésorière
Mme RAHOUX Michèle : trésorière Adjointe
Mme MEKHFI Sabine : secrétaire
Mme GUILHEM Marie-Christine :
secrétaire Adjointe ,

Durant tout le mois d'avril nous accueillerons Mme ESQUERRE pour une exposition sur le bois tourné.

Venez nombreux.

La présidente

Bibliothèque associative "la Vieille cantine"

Bénévole des temps modernes : une initiative originale

Alors que depuis l'année dernière, la crise économique et sociale s'est lourdement aggravée, les bénévoles des Restos du Cœur œuvrent pour la 25^{ème} année consécutive dans le but d'apporter aide et assistance aux personnes les plus démunies. Même si l'aide alimentaire, par l'intermédiaire de la distribution de repas gratuits, représentent la part la plus importante de leurs missions, l'insertion sociale et économique reste une de leur priorité. La pauvreté a aujourd'hui pris un autre visage, pour être compétitif sur le marché de l'emploi, il faut non seulement avoir de solides compétences mais également une bonne présentation !

Installée en tant que coiffeuse à domicile depuis septembre 2009, Marjorie BALAT a toujours souhaité "apporter sa contribution aux autres". En ce début d'année, elle a

décidé de joindre l'utile à l'agréable en proposant gratuitement ses services aux Restos. Enchantée par sa proposition, la responsable des Restaurants du Cœur d'Albi, Anne RAMADE, a rapidement fait le



nécessaire pour concrétiser cette action. C'est ainsi, qu'au mois de février, Marjorie a coiffé de nombreux bénéficiaires. D'un avis général, ce service est une première pour ceux qui n'ont pas les moyens

d'aller chez le coiffeur. 20 minutes en compagnie de Marjorie, et les voilà, à la fois embellis et ressourcés !

C'est un bel exemple de générosité que nous montre aujourd'hui Marjorie BALAT qui consacre à présent 2 lundis par mois aux Restos du Cœur, en plus de son activité à domicile. Son carnet de commandes pour les mois à venir est déjà bien rempli ! On ne s'improvise pas bénévole, aider les autres exige des compétences précises. Mais si vous aussi, professionnels en coiffure, esthétique ou autre, vous souhaitez faire partie de cette aventure, Marjorie vous invite à prendre contact avec elle. Elle compte sur vous !

Marjorie BALAT
ARTEXTENTIONS
06 25 37 27 41

Assemblée Générale de la FNACA

Le comité FNACA de Marssac organise son assemblée générale le 24 avril 2010. La séance commencera à 10h15 à la salle des fêtes de MARSSAC (extension). Après l'apéritif, un repas sera pris en commun.

Pour tout renseignement téléphonez au 05.63.55.46.60. ou au 05.63.55.45.49.

Don du sang

Le 2 mars, 55 donneurs se sont présentés pour donner leur sang et contribuer ainsi à faire face aux nombreuses demandes des hôpitaux et cliniques de notre région... Qu'ils soient ici remerciés.

Dr Christian Vanderstraeten

CLUB de l'Amitié et des Aînés Ruraux de Marssac

Le premier trimestre 2010 s'achève, voici un rappel des principaux rendez-vous proposés par le bureau:

- Le 19 Janvier a eu lieu l'Assemblée Générale avec galette des rois et loto gratuit.

- Le 17 Février une sortie en car nous a amenés à un spectacle Cabaret à Eaune.

- Le 8 Mars, à la salle municipale, ont eu lieu les épreuves du "Remue Méninge" comptant pour le classement départemental. La neige et le froid ne découragèrent pas les candidats venus de Rouffiac, Puygouzon et Marssac qui planchèrent sur une dictée tirée d'un texte de Jules Romain et sur un quiz de 30 questions de culture générale (de quoi faire un bilan de ses connaissances). Un pot de l'amitié clôtura l'après-midi.

- Le 10 Mars un groupe d'une cinquantaine de personnes, conduit par M.Pujol, visita la chocolaterie Thuriès. C'est avec intérêt que les

participants écoutèrent les explications du maître chocolatier. La visite se termina par un repas chaleureux au "Coup d'Envoi".

- Le 16 Mars le repas annuel du club a réuni, comme tous les ans avec beaucoup de succès, une grande partie des adhérents.

Les randonnées, lotos, belotes constituent, à dates fixes, la base du programme.

Prochain rendez-vous : la Choucroute du 20 Avril à la salle municipale. Un voyage d'une journée est en cours de programmation pour Mai.

La présidente : ROCHE Nicole
05 63 55 41 07

L'hôtel des fleurs devient ATYPIC HOTEL

Changement de propriétaire et de look !

Originaires de Normandie et arrivant du sud-est Xavier, Marc et son équipe s'installent à MARSSAC.

Ce professionnel souhaite apporter à Marssac une vraie nouveauté en renouant avec la tradition des bars à thème.

Une restauration traditionnelle, une salle de banquet, de multiples soirées à thèmes avec une scène où des groupes musicaux se produiront, tout pour séduire un public de 7 à 77 ans. Voilà le nouveau défi de Xavier et de Marc dans un village



dont ils sont tombés amoureux. Nos meilleurs vœux de réussite pour ce nouveau commerce Marssacois.

Ouverture début avril.



La Société "Excellence Thuries" nous a ouvert ses portes sur la zone de La vialette

Les entrepreneurs de la zone de la Vialette ont pris l'initiative depuis plusieurs mois de se rencontrer régulièrement pour mieux se connaître, échanger sur leurs besoins communs et les solutions qui pourraient être mises en place.

Les élus participent aussi à ces rencontres. La dernière de ces réunions a eu lieu le 5 mars dernier dans les locaux de la Société "Excellence Thuries". Ce fut l'occasion d'une visite guidée au cœur de la chocolaterie, sous la direction de notre célèbre chocolatier et meilleur ouvrier de France, Yves Thuriès. A l'approche de Pâques, l'activité de la chocolaterie était toute entière

tournée vers la fabrication des œufs de Pâques et des nombreux personnages sortis tout droit de l'imagination de ce grand maître du chocolat.

Mais Pâques passée, la fabrication des chocolats plus traditionnels va aussitôt reprendre, nous a précisé Monsieur Thuries : ballotins de chocolats d'exception, chocolats macarons, fruités, pralinés ou avec des ganaches fondantes, tablettes marbrées ou aux éclats de fleurs, croquelines, truffes et truffelines. Toute une production, fabriquée à la chocolaterie de Marssac, qui sera distribuée sur la France entière essentiellement par le biais des boutiques de la société ou de son

réseau de franchises ainsi que sur le marché du Japon.

Après une délicieuse séance de dégustation, élus et entreprises se sont retrouvés autour d'une table pour échanger sur les besoins en aménagements de la zone de la Vialette.

Ce fut l'occasion pour Madame le maire de confirmer les engagements de la mairie sur l'amélioration de la signalisation de la zone: une opération attendue par tous les entrepreneurs que Madame Anne Roumegas Porche, adjointe en charge des entreprises, mènera à son terme d'ici la fin de l'année.

Changement de propriétaire à la boulangerie "Chez Claude"

Mr SAINT HILAIRE, le nouveau propriétaire, est aussi propriétaire d'une boulangerie artisanale à SAINT JUERY "LE VIEUX PÉTRIN". Il est spécialiste en pièce montée (baptêmes, mariages...). Fabrication maison et artisanale de pain et viennoiseries. Bonne chance pour cette nouvelle aventure.

Horaires :

Matin 6h30 à 12h30 du mardi au vendredi
Après midi 16h à 19h30 du mardi au vendredi
Le dimanche de 6h30 à 12h30



SYLVIE et MAGALI



L'ADMR est en deuil

L'ADMR est en deuil Annie nous a quittés à la suite d'un terrible accident survenu le

vendredi 12 mars 2010 à 12h30 sur la Route de Florentin.

Entrée à l'ADMR en 1986, Annie était une des plus anciennes auxiliaires

de vie. Très professionnelle, elle était toujours disponible pour nous rendre service.

Ses qualités humaines, indispensables dans ce métier, lui permettaient d'être appréciée de tous et particulièrement des personnes âgées dont elle avait la charge.

Annie avait du "caractère" certes... mais très franche elle s'exprimait toujours en faisant attention de ne

pas blesser son interlocuteur.

Ses collègues et les bénévoles, très profondément choquées n'arrivent pas encore à réaliser sa disparition.

Elle laissera un grand vide dans notre association et son franc parler alimentera encore, et ce pendant longtemps, nos conversations.

**La Présidente,
Michèle BIROT**

ASSOCIATION
Clé
des Champs

Offres d'emploi

Animateurs saisonniers

Période estivale
juillet- août 2010

La CLE DES CHAMPS recrute des animateurs (animatrices) diplômés (ées) BAFA, CAP petite enfance, BEATEP, BPJEPS, BAPAAT

- Pour les centres de loisirs (3 à 12 ans)
du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2010
du lundi 2 au mardi 31 août 2010
- Pour le chantier loisirs jeunes (à partir de 13 ans)
du 5 au 25 juillet 2010
- Pour un camp itinérant (11 à 13 ans)
du lundi 19 juillet au samedi 24 juillet

Des réunions de préparation réparties sur les mois de mai et de juin.

Rémunération sur la base de la convention collective de l'animation socioculturelle. Contrat CEE (Contrat d'Engagement Educatif)

Envoyer CV et lettre de motivation à :
CLE DES CHAMPS
19 RUE DE LA MAIRIE - 81150 lagrave - 05 63 81 51 02
lacle.deschamps.direction@orange.fr

Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village.

Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à coeur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), rien de plus simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie.
A bientôt !

Pascal Crépin - 06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr

Thierry Stéfanon - 06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr



Carnaval de l'école

Pour fêter le Printemps, les enseignants de l'école en collaboration avec les Amis de l'école, ont organisé pour la 7^{ème} édition leur **vente sur le marché.**

Les enfants ont confectionné en classe pendant quelques semaines des décorations sur le thème du Printemps. Des mamans, des mamies, des nounous ont rejoint aussi les Amis de l'Ecole pendant quelques soirées pour réaliser des créations, des objets.

Ces créations ont été mises en vente le Vendredi 19 Mars 2010 sur un stand du marché de Marssac. Elles ont rencontré un franc succès. Les bénéfices permettent de participer au financement de projets scolaires.

Le Samedi 20 mars, jour du Printemps, les rues se sont animées sur le **passage du Carnaval** organisé par les Amis de l'Ecole et le CLAE (La Clé des Champs) avec la participation des enseignants. Il fût animé par l'association des Majorettes d'Albi les "Streets Ladies".

Le Carnaval s'est achevé par le Jugement du Roi Carnaval préparé par les enfants du CLAE en place publique. Une dégustation des gâteaux confectionnés par les parents et des rafraîchissements offerts par les "Amis de l'école" dans

la cour de l'école primaire ont clôturé cette belle première journée du Printemps. Ce fût l'occasion aussi de poursuivre notre vente de Marché de Printemps.

Un grand Merci pour leur participation aux enseignants, au CLAE, aux parents, aux enfants, aux "Streets Ladies", aux services municipaux.

Le prochain rendez-vous est la **FETE de FIN d'ANNEE de l'Ecole de Marssac, le Vendredi 25 juin 2010 dès 17h00.** Spectacle des enfants, jeux, restauration vous accueilleront. Réservez la date.

Amis de l'Ecole :
Christel Picaronie : 06 50 69 42 05
Anne Hermet : 05 63 53 12 93



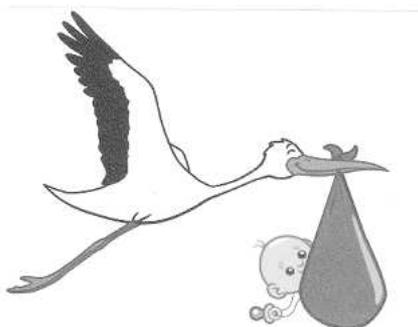


Avez-vous vu la cigogne ? Elle est venue me voir cet hiver, un soir de neige, un soir où ça glissait et qu'il faisait très froid. Elle est restée perchée au sommet du poteau pendant un grand moment à observer le ciel, à regarder la place. Elle faisait étape pour la nuit.

Les murmures du vieux pressoir



J'aurais beaucoup aimé la voir venir se blottir contre moi : elle n'est pas venue. Tous deux nous avons froid, elle, en haut du pylône qui éclaire la



place, soumise au vent glacé, moi, perché sur mes roues enneigées et mon timon gelé. Nous n'avons pas parlé mais je crois que nous pensions un peu la même chose, nous nous interrogeons : où en sont les humains avec leur théorie sur le réchauffement de la vieille planète ?

D'où venait-elle ? Venait-elle comme cela se fait en Alsace, de livrer un bébé qui n'avait pu, à cause d'une mauvaise route, rejoindre le foyer qui voulait l'accueillir ? On ne saura jamais. D'habitude, les cigognes s'envolent au soleil lorsqu'il fait froid chez nous et regagnent l'Alsace au retour du printemps. Peut-être, simplement, faisait-elle partie de ces couvées nouvelles qui naissent maintenant dans de grandes volières, que l'on garde enfermées pendant au moins trois ans, leur faisant perdre ainsi le goût des grands voyages et qui ne migrent plus. C'était, à ce qu'on dit,

la seule solution pour conserver au beau pays d'Alsace cette exclusivité d'avoir, comme porte-bonheur, ces majestueux oiseaux qui bâtissent leur nid sur le toit des maisons. Puis, de bon matin, en poussant sur ses pattes elle s'est élancée et a pris son

envol avec ses grandes ailes, sans me dire au revoir, sans retourner la tête, son long bec fendait l'air comme un grand javelot.

La reverrai-je un jour ? Elle fera partie de ces brèves rencontres qui restent très longtemps enfouies dans la mémoire.

Après cette visite, l'hiver a continué : ce fut un bel hiver ! Même le mois de mars fait de neige et de froid la première quinzaine, a compliqué la vie. Le monde ayant changé dans ses infrastructures se retrouve parfois victime du progrès. On améliore tout, mais les saisons nous restent, on n'y peut rien changer et fort heureusement. Le Général Hiver qui, en 1812, vainquit Napoléon dans la froide Russie est resté intraitable. Il peut en quelques heures bloquer les autoroutes, faire arrêter les trains et fermer les écoles. Il a su s'adapter à ce monde moderne et ne se prive pas de le lui



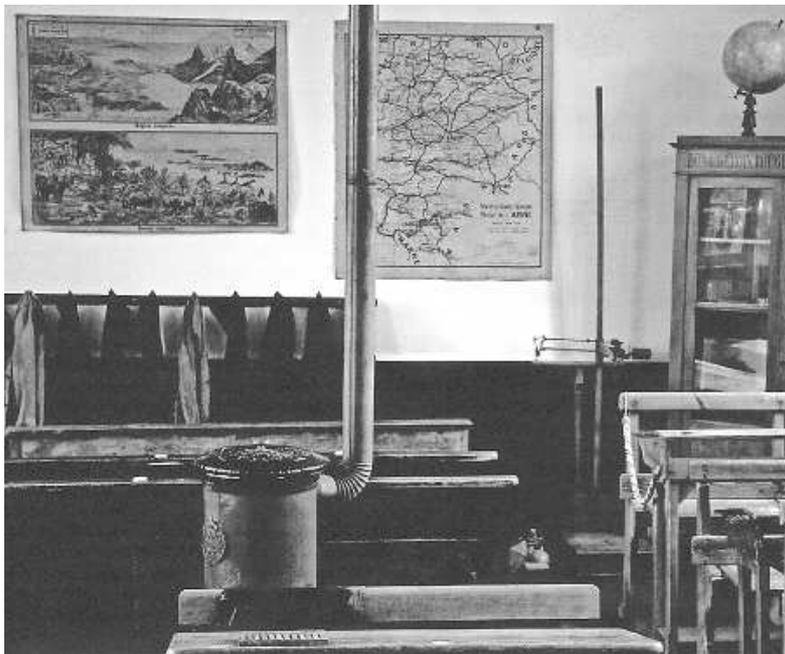
démontrer. On peut, il est certain, en s'organisant bien limiter les dégâts, mais les hivers sont un peu comme les gens, on ne les comprend pas toujours et il faut s'en méfier : ils peuvent être surprenants, imprévisibles et même devenir brusquement très méchants. Aucune météo n'a encore trouvé la moindre solution pour les éliminer !

Autrefois, les enfants du primaire se rendaient à l'école à pieds, certains devaient marcher pendant au moins une heure et même plus, en galoches ou sabots, emportant leur gamelle pour manger le midi, coupant à travers vignes ou empruntant les traces que laissait dans la neige, tout au long des sentiers, le

facteur en tournée. Lorsqu'ils avaient rejoint l'école communale, bien sûr les pieds mouillés, ils allaient vers le poêle placé en fond de classe, que la maîtresse ou le maître leur avait allumé et dont le long tuyau noir qui traversait la salle servait de radiateur. Pendant quelques instants ils réchauffaient leurs membres et séchaient leurs sabots. Puis, la classe commençait, même par temps neigeux tout le monde était là et chacun attendait l'heure de la récré pour les boules de neige, pour de belles bagarres, c'est là qu'on allait voir ce que l'on allait voir, au diable les sabots mouillés ! Quant aux enfants des collèges et lycées, à part ceux qui habitaient la ville, les autres, trop éloignés connaissaient la pension : ils n'avaient pas le choix. Ils étaient donc sur place lorsqu'ils se

réveillaient dans le dortoir glacé, surpris par l'impressionnant silence de la neige." Pas un bruit pas un son, toute vie est éteinte..." a écrit Maupassant. Ils ne connaissaient pas la lourde incertitude du car de ramassage !

Il ne faut surtout pas souhaiter en



revenir à cette vie très dure, c'était une autre vie mais elle incitait, je pense, à plus de tolérance ; les gens supportaient mieux les caprices du temps ainsi que les ennuis que leur semait la vie. Aujourd'hui, du haut de mon estrade, lorsqu'ils passent la place je les entends parler, ils ne se méfient pas ! D'ailleurs je connais les râleurs : j'ai relevé les noms ! Ils voudraient avoir frais tout au long de l'été et un peu chaud l'hiver. Le sens de la patience, de la modération se perd au fil des ans, dès le moindre problème on désigne un coupable et l'on prend grand plaisir à lui tirer dessus, même s'il n'y est pour rien ; souvent sans réfléchir. A l'exemple de cet habitant de la côte Atlantique qui, prétextant que la digue, depuis qu'elle est construite, l'empêchait d'avoir vue sur la mer en ouvrant ses volets avait déposé un recours

pour la faire baisser ! Il n'y a pas longtemps, il a revu la mer et même de très près. Elle est entrée chez lui par une nuit sans lune. Ainsi il va pouvoir sans la moindre malice aller déposer plainte en disant, contrairement à la première fois, que la digue, faite pour protéger, aurait dû c'était évident, être beaucoup plus haute. Si on l'écoute, le râleur a toujours raison. Jean Ferrat a dit la même chose en parlant du poète mais là c'est bien plus agréable.

Donner priorité aux choses positives est source de plaisir et peut atténuer celles qui le sont moins. Le poète chanteur canadien Gilles Vigneault, que ceux qui n'ont plus vingt ans ont très bien dû

connaître, nous donne un bel exemple. A quelqu'un qui se plaignait d'un été qui n'avait pas été très beau, il avait eu cette belle réponse :

- Mais si, nous avons eu un bel été, je m'en souviens très bien, c'était un mercredi après midi.

La vie vue comme ça, n'est elle pas plus belle ?



- CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du Mercredi 09 décembre 2009 Ouverture de séance à 20 h 30

L'an deux mille neuf et le mercredi neuf décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
Bruno LADOUETTE, Pascal CRÉPIN, Jean-Pierre PUJOL, Adjoint ;
Jean BANQUET, Véronique BOSC, Colette DURAND, Dominique FERRIÈRE, Cendrine GATUMEL, Thierry MALLE, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STÉFANON, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean-François VINCENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Lydie PICARONIE représentée par Dominique FERRIERE
Jean-Charles NEHR représenté par Jean-François VINCENT
Christiane GELIS représentée par Pascal CREPIN
Jean-Marc WISNIEWSKI représenté par Bruno LADOUETTE
Bruno DORÉ représenté par Gilbert ROCHE
Anne ROUMEGAS-PORCHE représentée par Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Bruno LADOUETTE

ORDRE DU JOUR :

ZAC du Bourdelas

- SEM 81 : Achat de terrain
- SEM 81 : Projet d'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement
- SEM 81 : Transfert d'une partie de la voirie de la ZAC dans le domaine communal

Communauté d'Agglomération Albigeoise

- Transfert de compétences

Finances

- Modification budgétaire budget assainissement
- Fonds de concours C2A
- Admission en non valeur

Personnel

- Régime indemnitaire

SIVU RER

- Dissolution du SIVU Réseau Ecoles Rurales.

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Elle demande si les élus ont des observations à émettre concernant le compte-rendu du CM du 18 septembre 2009 qui leur a été transmis.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande pourquoi n'apparaît pas de façon explicite le nombre de voix "pour", "contre" et "abstention" qui se sont exprimées dans le vote concernant le transfert du Droit de Prémption Urbain à la C2A. Madame le Maire rappelle que dès lors où la majorité des votants a approuvé la délibération, il n'est pas obligatoire de détailler les votes.

Cette observation étant entendue, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Elle demande ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir modifier l'ordre du jour, à savoir :

- Suppression de la délibération relative au régime indemnitaire. En effet, la commission du personnel n'a pas arrêté sa décision lors de sa dernière réunion
- Ajout d'une délibération relative à une motion, demandée par Monsieur Philippe NEUVILLE
- Ajout d'une délibération de demande de subvention à la D.R.E.A.L.

Les membres du Conseil Municipal présents acceptent à l'unanimité ces modifications.

1 - Motion proposée par Mme Christelle SUAU, Messieurs Philippe NEUVILLE et Jean-François VINCENT

Madame le Maire informe les élus que Mme Christelle SUAU, Messieurs Philippe NEUVILLE et Jean-François VINCENT ont demandé la mise au vote d'une motion concernant le transfert de compétences à la C2A. Elle indique qu'après lecture du texte de la motion, elle fera lecture de sa réponse puis ouvrira un tour de table où chaque élu pourra exprimer son point de vue. Il sera ensuite procédé au vote.

Lecture est faite de la motion dont le texte suit :

"TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Le Conseil municipal de Marssac sur Tarn,

Après avoir pris connaissance des projets de délibération concernant les transferts de nouvelles compétences vers la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à partir du 1er janvier 2010 et sans préjuger du résultat du vote concernant ces mêmes délibérations :

- Relève que l'urgence provoquée, qui prévaut depuis la mi-septembre 2009 aux réflexions sur les compétences transférées et les méthodes de transfert, empêche les Conseillers Municipaux d'avoir matière à une vraie réflexion sur les impacts réels des délibérations mises au vote,
- Dit sa réticence de devoir prendre une décision de principe dont les modalités d'application qui impacteront



la Commune de Marssac sur Tarn seront décidées par des organes externes au Conseil Municipal,

- Demande que, dorénavant, les délibérations soient proposées en respectant les principes démocratiques, en vertu de l'article L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, non simplement avec quelques réunions d'informations de dernières minutes, mais avec des informations données en temps utiles de telle sorte que les Conseillers Municipaux puissent les approfondir et les prendre à leur compte au bénéfice de tous les habitants de Marssac sur Tarn ".

Madame le Maire lit ensuite la réponse qu'elle fait à cette motion.

"Madame Christelle SUAUX, Messieurs Philippe NEUVILLE et Jean-François VINCENT ont demandé à Mme le Maire par courrier porté en main propre en mairie par M. Philippe Neuville, ce jour de conseil, de mettre à l'ordre du jour une motion ayant pour titre "transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois"

Cette motion met en cause Mme le Maire, en ce qu'elle n'aurait pas appliqué dans ce dossier le droit à l'information des élus, principe posé dans l'article L.2121-13 du Code Général des collectivités territoriales.

Mme le Maire souhaite donc rappeler à l'assemblée les actions entreprises afin que tous les élus qui le souhaitaient puissent bénéficier d'une information sur ce dossier :

Les élus de Marssac ont eu la possibilité de participer à une première réunion d'information organisée par la C2A, le 14 octobre, à 20h15 à Albi.

Cette réunion, organisée à l'attention de tous les élus de l'agglomération, avait pour but de présenter les enjeux de la démarche entamée, les objectifs visés, le processus prévu et les garanties apportées aux communes. Au cours de cette réunion le président, les élus du bureau communautaire et M.JULIA, directeur du cabinet "Ressources consultant" ont répondu à toutes les questions posées.

Les deux commissions travaillant sur le transfert se sont réunies entre le 14 octobre et le 10 novembre (la commission "Evaluation" 1 fois, la commission "Organisation" 5 fois).

Quatre élus de Marssac ont été mandatés pour participer à ces commissions : M. Bruno DORE et M. Bruno LADOUCKETTE, pour la commission "Organisation" et Mme Anne ROUMEGAS-PORCHE et M. Jean BANQUET pour la commission "Evaluation". Les comptes rendus de ces réunions ont été transmis au fur et à mesure de leur diffusion par la C2A, par mail ou courrier, à tous les élus du conseil.

Suite à la réunion de bureau du 24 novembre, faisant suite à la dernière commission "Organisation", le Président de la C2A a envoyé à tous les élus un long

courrier d'information en date du 2 décembre. Il y précisait que lui-même et les services communautaires étaient à l'entière disposition des élus pour répondre à toutes questions. A ce courrier étaient joints les projets de délibération portant sur les transferts et la charte de bonnes pratiques.

Mme le Maire rappelle en outre qu'auparavant une synthèse du travail des commissions "Organisation" et "Evaluation" avait été envoyée à tous les élus.

Enfin elle a programmé une réunion d'information de tous les élus de Marssac le 3 décembre à 18h15 ; Participaient à cette réunion Mme Dampierre, secrétaire générale de la C2A, Mme le Maire et M. DELAPANOUSE, responsables de la commission organisation et mise en œuvre des transferts et M. ROQUES, responsable de la commission Evaluation financière : au cours de cette réunion les textes des projets de délibération portant sur les transferts devant être mis au vote lors du conseil communautaire du 8 décembre ont été lus par l'ensemble des élus présents qui ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Mme le Maire précise qu'aucune question ne lui a été posée depuis le début des travaux des commissions ni par mail ni par courrier ni de vive voix par Mme. Christelle SUAUX, Messieurs Philippe NEUVILLE et M.Jean-François VINCENT, signataires du courrier reçu ce jour.

Considérant l'ensemble des actions d'information qui ont été organisées tant pour les élus de l'agglomération que pour ceux du conseil municipal de Marssac, Mme le Maire considère que le droit à l'information qui est dû aux élus municipaux a été largement respecté.

Lu en conseil municipal ce jour, le 9 décembre 2009"

Mme le Maire demande ensuite aux conseillers présents de bien vouloir s'exprimer sur ce sujet. Le tour de table ayant permis à chacun de donner son avis, les conseillers sont invités à voter.

Par 5 voix pour, 0 abstention, et 18 voix contre, le Conseil municipal rejette la motion présentée par M. Philippe Neuville.

2 - Achat de terrain à la SEM 81

Madame Le Maire rappelle que, dans le cadre de la convention publique d'aménagement, relative à la Zone d'Aménagement Concertée de Bourdelas, par délibération du 18 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu annuel à la Collectivité de l'exercice 2008.

Dans sa troisième partie "Perspectives 2009", la Commune s'est engagée à acquérir un terrain de la ZAC de Bourdelas, aujourd'hui propriété de la SEM 81, afin d'y réaliser ultérieurement un équipement public. Ce terrain bénéficie d'une rente EDF (convention du 5 janvier 1948 relative au droit à restitution d'énergie élec-



trique) acquise par la SEM 81 auprès de la SACCM lors de l'acquisition des anciens terrains SACCM en date du 25 juin 2004. En vue de cette réalisation, le principe d'acquisition du terrain a été approuvé. Cette vente concerne le macro lot 10 destiné à accueillir un équipement public, cadastré section AD numéro 285, d'une superficie de 7 889 m².

Madame Le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section AD numéro 285 au prix défini après avis de France Domaine et d'acquérir le bénéfice de la rente EDF. Il est rappelé que l'avis de France Domaine du 12 novembre 2009 estime la valeur vénale des terrains à 9,50 euros HT le m² soit pour 7 889 m² une valeur totale de 74 950 euros HT.

Le coût d'acquisition est ainsi ventilé :

- Parcelle cadastrée section AD n°285 :
9,50 euros HT X 7 889 m² = 74 950 euros HT
- Bénéfice d'une rente EDF pour un montant de 306 050 euros H.T.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD numéro 285 et du bénéfice de la rente EDF au prix global de 381 000 euros H.T. soit 455 676 euros T.T.C., en vue d'y construire un équipement public.
- DONNE POUVOIR à Madame Le Maire de signer toute pièce nécessaire à la procédure d'acquisition.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2009.

3 -SEM 81 : Projet d'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement

Suite à la présentation du bilan financier prévisionnel 2009, présenté dans le C.R.A.C. 2008, Madame le Maire expose la nécessité de signer un avenant à la Convention Publique d'Aménagement signée le 12 mars 2004 indiquant :

- la modification de la participation financière de la commune ramenée à 725 000 euros hors taxes, et correspondant au financement d'une partie du coût d'opération des ouvrages structurants de la ZAC du Bourdelas,
- la prorogation de la convention publique d'aménagement d'une durée de 2 ans supplémentaires à la durée initialement prévue qui était de 9 ans à compter de sa prise d'effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 de la convention publique d'aménagement de la ZAC du Bourdelas,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ledit avenant.

4 - SEM 81 : Transfert voirie ZAC

Madame Le Maire rappelle que :

- les ouvrages réalisés dans le cadre de la convention publique d'aménagement, qui ne sont pas destinés à être cédés aux constructeurs, constituent des biens de retour qui appartiennent à la collectivité au fur et à mesure de leur réalisation et qui leur reviennent de plein droit dès leur achèvement.
- L'achèvement est réputé accompli au plus tard, pour les voies et espaces libres, dès leur ouverture au public, et pour les réseaux, dès leur mise en exploitation.

Vu le code des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention publique d'aménagement signée le 31 mars 2004 entre la Commune et la SEM 81, et notamment son article 18.2, disposant que la SEM 81 a l'obligation de faire préparer et présenter à la signature de la collectivité un acte authentique constatant le transfert de propriété des terrains d'assiette des voies, espaces plantés ou non plantés, réseaux divers et autres équipements,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'intégrer dans le domaine public de la Commune les voies et réseaux de la ZAC de Bourdelas réalisés à ce jour (Parcelles AB 254, 256, 259, 260, 266) dans le cadre de la convention publique d'aménagement avec la SEM 81 (phase 1) à savoir :
 - les trottoirs de la rue de la Violette
 - voirie et réseaux de la rue François Martin Lebrun
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer dans le domaine public de la Commune les voies et réseaux de la ZAC de Bourdelas réalisés à ce jour dans le cadre de la convention publique d'aménagement avec la SEM 81 (phase 1).
- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

5 - C2A : Transfert compétences

En préambule à la proposition de vote sur le transfert de compétence, Madame le Maire expose les éléments suivants :

Depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en œuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Une réflexion a été engagée afin de renforcer les compétences exercées par l'agglomération, dans le respect de l'identité propre à chaque commune qui la compose.



Par délibérations du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence "création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire" d'une part et à la compétence "équipements culturels et sportifs" d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1- Assainissement des eaux usées :
- 2 - Assainissement des eaux pluviales :
- 3- Éclairage public :
- 4 -Nettoiemnt et balayage, salage et déneigement :

Ces évolutions ont été préparées par une commission spécifique "organisation" à laquelle notre commune a participé.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts sont décidés après accord des communes membres et entérinés par arrêté préfectoral. Cet accord doit être exprimé dans les conditions de majorité qualifiée c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté d'agglomération ou par la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Par ailleurs, le transfert de compétence et la modification de l'intérêt communautaire de certaines compétences décidés par les 17 communes composant la communauté d'agglomération de l'Albigeois emporte transfert de plein droit de tous les agents exerçant leurs activités à temps plein dans le cadre des compétences transférées, ainsi que la mise à disposition des agents exerçant leurs activités pour partie de leur temps. Les matériels, équipements, locaux nécessaires à l'exercice effectif des compétences par l'établissement de coopération intercommunale sont également mis à disposition.

Néanmoins, bien que compétente à compter du 1er janvier 2010, la communauté d'agglomération de l'Albigeois ne disposera pas dans l'immédiat des moyens humains, techniques et financiers correspondant à ces nouvelles compétences.

Aussi, pour assurer la continuité des services et dans l'attente des transferts effectifs moyens et de la mise en œuvre de la plateforme des services fonctionnels, il convient d'envisager de conclure de manière transitoire, une convention par laquelle les services des communes continueront à assurer directement pendant une certaine durée (à définir) et dans le cadre communal, les missions dévolues dans le cadre des compétences transférées.

A cet effet, un projet de convention-type est joint en

annexe. Son entrée en vigueur est soumise au transfert effectif des compétences constaté par arrêté préfectoral.

Lu ce préambule, elle rappelle qu'il est demandé aux élus de se prononcer sur le transfert de compétences, sur la révision des statuts de l'agglomération qui en découle, sur le projet de convention de gestion transitoire par la mise à disposition des services de la commune concernés par la modification des compétences et sur la constitution d'une plateforme collaborative d'ingénierie et de ressources administratives à l'échelle des 18 collectivités du territoire albigeois.

Le conseil municipal, avec 20 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5215-5,

Vu les délibérations du conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 8 décembre 2009, Vu le projet de convention de gestion à titre transitoire,

Considérant l'intérêt que représentent ces transferts en vue consolider les ressources financières de l'agglomération, et par conséquent celles de ses communes membres,

Considérant que la définition de l'intérêt communautaire fixe la ligne de partage entre les interventions respectives des communes et de la communauté et que les communes demeurent pleinement compétentes dans les matières ne relevant pas de l'intérêt communautaire pour ce qui concerne les champs de compétence partagée,

Considérant que l'optimisation des transferts de compétences nécessite d'engager une réflexion en matière d'organisation des services fonctionnels associés,

Entendu le présent exposé

APPROUVE l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d'assainissement, d'éclairage public, de nettoyage et balayage, de salage et déneigement ainsi qu'il suit :

Assainissement des eaux usées :

- assainissement collectif et non collectif des eaux usées

Assainissement des eaux pluviales :

- collecte et traitement des eaux de ruissellement de voirie (dont réseaux, branchements, avaloirs, grilles, décanteurs, ouvrages de stockage, ouvrages d'absorption, bassins de rétention) ;

- délimitation des "zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement", ainsi que des " zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin,



le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement" (article L.2224-10 du CGCT) ;
 - avis en matière de rejets d'eaux pluviales sur les voiries et espaces publics lors de la création de nouvelles imperméabilisations (privées ou publiques).

Éclairage public :

Études, travaux (y compris extension ou renforcement), fourniture, pose, dépose, renouvellement, entretien, maintenance des ouvrages, équipements et autres dispositifs d'éclairage public.

Nature des mobiliers, équipements et ouvrages liés à la compétence "Éclairage public"

Candélabres et luminaires des voies circulées

Candélabres et luminaires des espaces publics

Candélabres et luminaires des parcs de stationnement

Candélabres et luminaires des parcs et jardins

Projecteurs d'éclairage de la voirie (ex sous ouvrages d'art...)

Réseaux souterrains et aériens (câbles, poteaux et autres supports) de l'éclairage public

Postes d'éclairage public propriétés de la commune

Dispositifs spécifiques d'économiseurs d'énergie

Nettoieement et balayage, salage et déneigement :

- nettoieement et balayage des voies, espaces publics et places publiques ;
- salage et déneigement des voies, espaces publics et places publiques.

PREND ACTE de la modification de la définition de l'intérêt communautaire telles que détaillées ci-après :

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

- Médiathèque Pierre-Amalric et bibliothèque-ludothèque de Cantepau d'Albi (y compris le Médiabus)
- Médiathèque de Saint-Juéry
- Médiathèque de Lescure.

Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire (délibération du 8 décembre 2008)

Définition des voies déclarées d'intérêt communautaire
 Les voies communales ouvertes à la circulation publique (y compris les rues piétonnes et les voies de circulation traversant ou longeant les places ou espaces publics et qui permettent d'assurer les continuités de liaison entre des voies communales ouvertes à la circulation publique) ;

Les chemins ruraux revêtus à minima d'un liant hydrocarboné et ouverts à la circulation publique ;

Les espaces publics fonctionnellement liés à la voirie et

affectés à du stationnement ;

Les cheminements et ouvrages en site propre (pistes, passerelles, venelles, escaliers, passages, mails) revêtus ou ayant fait l'objet d'un aménagement spécial et réservés à la circulation publique des piétons et des cyclistes.

Nature et consistance des ouvrages composant les voies d'intérêt communautaire :

- les chaussées (y compris sous sol) ;
- les trottoirs (y compris sous-sol) ;
- les accotements et fossés (y compris sous-sol)
- les murs de soutènements, clôtures, murets ;
- les ouvrages d'art (ponts, tunnels, passages souterrains...) ;
- les caniveaux et bordures ;
- les ouvrages et aménagements spécifiques de sécurité : îlots directionnels, giratoires, glissières, barrières de sécurité, ralentisseurs, bandes rugueuses, plateaux surélevés, aires de repos, points d'arrêt, passages piétons ;
- les bandes et pistes cyclables sur emprise des voies.

Nature des mobiliers, aménagements et équipements particuliers situés sur les voies déclarées d'intérêt

Arbres - haies - clôtures sur accotements	oui
Arbres d'alignement dans l'emprise de la voirie	oui
Petits mobiliers urbains divers à destination des usagers (bancs, mobiliers de propreté, arceaux et garages vélos, bornes escamotables pour la fourniture de courant électrique, grilles et protection d'arbres, chaînes, portiques ...) y compris sur espaces publics et places publiques	oui
Espaces verts d'accompagnement de voirie non aménagés	oui
Paysagement des giratoires, des ouvrages et délaissés de voirie (fleurs, arbustes, arbres, sculptures ...)	non
Stèles, monuments et aménagements commémoratifs ...	non
Jalonnements (panneaux, totems...) touristiques, commerciaux, de zones d'activités	non
Mobiliers urbains publicitaires ou de communication	non
Sanitaires publics sur emprise voirie	non

communautaire :

Nature et consistance des attributions de l'agglomération au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire

- Études et travaux de création, d'aménagement, de renouvellement, d'entretien et de maintenance des voies d'intérêt communautaire ;

- Études et travaux de création, d'aménagement, de renouvellement, d'entretien et de maintenance des dépendances des voiries départementales et nationales en agglomération (trottoirs...) ;

- Études, travaux, fourniture, pose, dépose, renouvellement, entretien, maintenance des mobiliers, équipements et aménagements liés à la police de la circulation et à la sécurité routière :

Nature des mobiliers et équipements liés à la police de la circulation, du stationnement et à la sécurité routière



- Signalisation verticale de police.
- Signalisation horizontale de guidage (flèches, axes, bandes rives, zébra...).
- Signalisation lumineuse (feux tricolores).
- Jalonnement et signalisation verticale directionnels et de désignation de communes et de lieux-dits.
- Balisettes type J11 ou J12...
- Plots holophanes.- Encastrés lumineux de sols (passages piétons et autres espaces sécurisés...).
- Mobiliers urbains liés à la circulation : potelets, barrières, plots, chaînes, barrières, bornes diverses dont bornes escamotables.
- Plaques et panneaux de désignation de rues et numéros de voirie.
- Signalisation verticale de stationnements gratuits sur voirie et espaces publics
- Signalisation horizontale de délimitation des espaces de stationnement gratuits sur voirie et espaces publics (produits de marquage, peinture, enduits, éléments thermocollés, marquages spécifiques personnes handicapées...)
- Mobilier, ouvrages, équipements, aménagements liés au stationnement gratuit sur voirie et espaces publics (barrières, garde corps, potelets, ouvrages maçonnés, bornes escamotables, balises ...)

Les éléments suivants relevant de l'intérêt communautaire défini dans la délibération du 27 juin 2006 restent inchangés :

La participation aux opérations structurantes suivantes:

- Travaux d'achèvement de la RN 88 entre Marssac sur Tarn et Albi-Le Séquestre ;
- Travaux de doublement de la Rocade d'Albi et de mise en sécurité de la RN 88 sur la Commune de Lescure d'Albigeois ;

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (délibération du 8 décembre 2009)

Rappel : les maires sont et restent compétents pour prendre les décisions relatives à la réglementation du stationnement notamment sur les voiries d'intérêt communautaire

- sont reconnus d'intérêt communautaire les parcs de stationnement situés hors de la voie publique et constitués par un ouvrage de construction en souterrain ou en élévation ;
- La création ou l'aménagement de parc de stationnement relais en entrée d'agglomération favorisant la desserte de transports en commun et permettant d'atteindre les objectifs de rationalisation des modes de déplacement.

APPROUVE les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ci-annexés ;

APPROUVE la convention ci-annexée, de gestion

transitoire par la mise à disposition des services communaux au profit de la communauté d'agglomération et autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants qui s'avèreraient nécessaires ;

APPROUVE la constitution d'une plateforme collaborative d'ingénierie et de ressources administratives à l'échelle des 18 collectivités du territoire albigeois afin d'optimiser les services fonctionnels, en parallèle des transferts de compétences ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et de la "Charte de bonnes pratiques de l'albigeois entre les communes et la communauté d'agglomération de l'albigeois pour la mise en œuvre des compétences transférées" au 31 décembre 2009, ci annexée ;

DIT que les transferts de compétences résultant de la présente délibération donnent lieu à évaluations et à procès-verbal dans les conditions règlementaires requises ;

DIT que les personnels dont les missions sont attachées aux compétences transférées feront l'objet d'un transfert ou d'une mise à disposition dans les effectifs communautaires dans le respect des conditions statutaires et de garanties des droits et avantages acquis conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

6 - BUDGET ASSAINISSEMENT

- Décision Modificative n°1

Madame le Maire indique qu'afin d'anticiper les conséquences d'un éventuel transfert de la compétence assainissement à la C2A au 1er janvier 2010, il est nécessaire de prévoir le reversement à la C2A de la redevance communautaire encaissée en 2009 sur l'exercice 2009. D'autre part, la redevance 2008 pour modernisation des réseaux encaissée en 2009 doit être reversée à l'Agence de l'Eau avant le 31 décembre 2009.

Madame le Maire propose donc les modifications budgétaires suivantes :

Recettes :

Cpte 706121 : Redevance pour modernisation des réseaux : + 16 000 euros

Cpte 70611 : Redevance d'assainissement collectif : + 55 000 euros

Dépenses :

Cpte 651 : Redevance pour concessions :

+ 71 000 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

7 - Convention pour l'attribution de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la Commune de Marssac sur Tarn

Madame le Maire informe les membres du Conseil que



la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marssac sur Tarn, comme l'y autorise l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce fonds de concours concerne le fonctionnement et l'entretien des bâtiments et équipements communaux.

Le montant du fonds de concours est de 30 608 euros pour un montant total de dépenses de 61 216 euros TTC et représente 50% du montant total des dépenses.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'en accepter le principe et de l'habiliter à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui en fixe les modalités d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la commune de Marssac sur Tarn
- D'HABILITER Madame le Maire à signer une convention fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

8 - ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire fait part de l'impossibilité pour la Trésorerie de recouvrer certaines sommes relatives à des titres émis par la commune. Elle propose d'admettre les montants suivants en non valeur :

Budget Assainissement :	5.24 euros
Budget commune :	36.82 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité, admet ces montants en non valeur.

9 - Dissolution du Syndicat Intercommunal du Réseau d'Ecoles des Rives du Tarn

Vu la délibération adoptée par le Comité Syndical du SIVU du Réseau d'Ecoles des Rives du Tarn en date du 13 octobre 2009,

Vu les articles L 5211-26 et L 5211-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la dissolution des syndicats intercommunaux,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la dissolution du syndicat intercommunal du Réseau d'Ecoles des Rives du Tarn auquel adhère la commune à compter du 1er janvier 2010 ;
- ACCEPTE la répartition de l'actif et du passif dans les termes définis par la délibération du syndicat ;
- PREND ACTE que la dissolution du syndicat entraîne la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 2ème Classe à temps non complet de 3/35è. Les quatre

communes membres se trouvent donc engagées dans la procédure de prise en charge du personnel, conformément aux articles L 5212-33, L 5214-28, L 5216-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Philippe NEUVILLE présente la répartition de l'actif et du passif tels qu'ils ont été définis en comité syndical.

Pour Marssac, le taux de répartition, défini proportionnellement au nombre d'élèves, est de 42.44 %

Il indique par ailleurs que ce taux a été également appliqué pour évaluer le nombre d'heures de secrétariat du Syndicat "affecté" à la commune de Marssac. Il s'agit de 5.5H/mois. En conséquence, si l'agent administratif privé d'emploi par suite de la dissolution du RER n'est pas réembauché par une collectivité, la commune de Marssac devra verser mensuellement 109.84 euros au Centre de Gestion.

Madame le Maire fait savoir aux élus que l'école souhaiterait continuer à bénéficier des 10 euros par élève que la commune versait au SIVU du Réseau d'écoles des Rives du Tarn pour financer les activités organisées par l'animateur du RER. Elle précise que ce maintien ne peut être conditionné qu'à la présentation de projets concrets.

10 - Demande de subvention

Monsieur Bruno DORÉ rappelle au Conseil Municipal que, suite à la mise en service de la Maison des associations et des loisirs en juillet 2009, il a été constaté que le niveau sonore des pièces était très élevé et de ce fait peu adapté à l'accueil des enfants du CLAE. Des travaux complémentaires doivent donc être engagés pour améliorer cette situation.

Le rapport acoustique préalable a préconisé la pose de panneaux capteurs en précisant les types et caractéristiques des produits acoustiques nécessaires pour aboutir au résultat attendu. Monsieur Bruno DORÉ propose de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, qui finance ce type de projets à hauteur de 50 %.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses HT (euros)

Rapport acoustique préalable	1 250,00
Fourniture panneaux acoustiques	3 672,96
Accessoires	86,26
Pose	400,00
Rapport de contrôle	950,00
TOTAL H.T.	6 359,22

Recettes

Commune	3 179,61
Subvention DREAL 50 %	3 179,61
TOTAL H.T.	6 359,22



Le Conseil Municipal approuve le projet et charge Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Questions diverses

Information sur le droit de Prémption Urbain transféré à la C2A sur la zone de Rieumas.

Le transfert de DPU accordé à la C2A par délibération du 18 septembre 2009 peut, à tout moment, être retiré à la C2A, sur délibération du Conseil Municipal.

Affaires scolaires

Monsieur Philippe NEUVILLE demande à Madame le Maire si le changement d'heures du soutien scolaire pose problème.

Madame le Maire indique qu'à ce jour ce changement d'horaire n'a pas eu d'impact particulier sur le fonctionnement de la cantine.

Madame Christel SUAU précise, pour sa part, que des parents ont refusé le soutien scolaire proposé à leurs enfants à cause de ce nouvel horaire qu'ils trouvent mal adapté.

CLAE

Madame le Maire fait savoir que le CLAE a fait l'objet d'un contrôle inopiné de la part de la PMI et de la DDJS. Ce contrôle a donné lieu à un rapport du médecin de la

PMI dont un double a été transmis à la mairie. Il est demandé notamment à la municipalité de diminuer le niveau sonore des locaux, décision que la municipalité avait de toute façon déjà prise. Une seconde visite de contrôle sera faite en 2010.

Mme le Maire rappelle que la municipalité avait pris l'initiative de demander un contrôle des locaux à la PMI et à la DDJS au mois de mars 2009. Il n'y avait eu alors aucune observation ni du médecin de PMI ni du technicien DDJS.

Transports scolaires

Madame le Maire informe les élus de son entrevue avec M. le proviseur de Bellevue et M. BOUAT, responsable de la commission transport de la C2A.

Il a été convenu qu'une liste des élèves qui empruntent la ligne de Marssac sera établie afin que ceux-ci ne soient pas sanctionnés en cas de retard et de perturbations liés aux travaux routiers.

Par ailleurs, en période d'été, le service de bus maintiendra ses rotations tant qu'il y aura des examens en cours.

Le problème de la sécurisation des abords de Bellevue a été aussi abordé. Il a été convenu de la nécessité de relancer la préfecture sur ce sujet.

La séance du Conseil est levée à 22 H

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Gendarmerie	17	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Samu	15	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable	Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Sida Info Service	0800 840 800
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Alzheimer Info	0811 112 112	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Cancer Info Service	0810 810 821	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Tabac Info Service	0825 309 310
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Drogues info Service	0800 23 13 13	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Ecoute Alcool	0811 91 30 30	Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20		

Travailler ensemble

C'est au sein des commissions municipales que le travail d'élaboration des décisions municipales est effectué. Pour cela tout conseiller municipal doit être informé en temps utile pour qu'il approfondisse les dossiers.

Les premiers mois de la municipalité actuelle ont montré de bonnes intentions en termes d'information et de pratique " participative ". Liberté a été donnée de s'inscrire aux Commissions Municipales et C2A (sans être aux instances décisionnelles tout de même). L'information était disponible, une synthèse des réunions d'adjoints (où nous sommes absents avec 40% des élus) était diffusée.

Ces bonnes pratiques n'ont pas survécu. Depuis des mois aucune information régulière n'est diffusée. Comme vous, nous apprenons telle

information par le Marssac Info. Les réunions des Commissions Municipales sont irrégulières : nombreuses avant les animations (repas des aînés, fête des associations), régulières pour le cadre de vie, les travaux, l'associatif, le sport, peu nombreuses pour les finances, le social, et totalement absente autour de l'école (rien depuis mi 2008), la culture, l'environnement. Souvent, quand une commission est organisée, nous apprenons l'information sur les sujets traités en début de réunion sans pouvoir ni préparer, ni travailler avant. Les comptes-rendus sont rares.

Les Conseils Municipaux, eux, sont organisés au dernier moment et en réaction aux événements. Trois mois se sont écoulés entre les deux derniers conseils municipaux (la loi oblige...trois mois). Le prochain où

doit être voté le budget n'est pas encore planifié (au 20 mars) alors que la date butoir du vote est le 15 avril.

La commune a besoin de ses élus pour avancer, cela passe par une information sur les affaires communales, un vrai travail en commission et des débats constructifs en Conseil Municipal. Nous avons l'impression souvent de perdre notre temps, ce qui n'est pas bien grave. Nous regrettons simplement que sans la mise à contribution de toutes les bonnes volontés la commune perde en efficacité, néglige des dossiers.

Jean BANQUET, Véronique BOSC, Colette DURAND, Cendrine LADEVIE-GATUMEL, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean François VINCENT

En cette période de pâques... un peu d'histoire chocolatée

D'où vient le chocolat

La légende dit que c'est le dieu mexicain Quetzacoal, qui aurait offert aux hommes le Cacuatl, aujourd'hui cacaoyer. Les historiens, pour leur part, nous dévoilent que dès le 16^{ème} siècle la population Aztèques buvait du Tchocolatl. En Europe ce produit est connu à partir du 17^{ème} siècle mais il faut attendre le début du 19^{ème} siècle pour voir l'essor de l'industrie chocolatière et l'invention du chocolat noir à croquer.

Le chocolat est extrait de la fève de cacaoyer, ou cacaoier. Cet arbre est aujourd'hui implanté dans la plupart des pays au climat tropical. Dès l'âge de trois ans, le cacaoyer commence à produire des fruits, les

cabosses, dont on extrait les fèves de cacao. Elles sont mises à fermenter à l'ombre avant d'être séchées au soleil puis nettoyées et enfin torréfiées.

Bien le choisir

Un bon chocolat noir doit contenir entre 65% et 75% de cacao. Il ne contient que du sucre, du cacao et du beurre de cacao. Le chocolat blanc, lui, est composé de beurre de cacao mais ne contient pas de cacao.

Bien le conserver

Le chocolat noir est impérissable, même blanchi (lorsque le beurre de cacao est remonté à la surface). Il n'aime pas les écarts de températures. L'idéal : le conserver dans une

boîte hermétique au frais entre 16 °C et 18 °C.

Le savez-vous ?

Le chocolat contient un alcaloïde, la théobromine, qui a une influence positive sur l'humeur.

Bon appétit.



Fin de la guerre d'Algérie



Mémoire, Histoire,

Il y a 48 ans, le "cessez-le-feu" officiel était proclamé en Algérie le 19 mars 1962, mettant fin à plus de 10 années de guerre en Afrique du Nord.

Décidé entre le gouvernement français et celui, provisoire, de la République algérienne la veille à Evian, l'arrêt des combats était soumis au peuple de France, par voie référendaire, le 8 avril 1962 et approuvé par 9 Français sur 10.

Sans discontinuer depuis 1963, par cette commémoration, nous perpéтуons le sacrifice de nos compagnons morts pour la plupart à 20 ans, en y associant nos frères d'armes harkis et supplétifs, ainsi que les victimes civiles.

30 000 morts, 300 000 blessés ou malades, corps mutilés, esprits troublés à jamais, des centaines de disparus, un million d'Européens fuyant leur pays dans un total dénuement, plusieurs centaines de milliers d'Algériens victimes de ce conflit. Tel a été ce drame, lourd et tragique bilan !

Le recours à la guerre, hideuse, destructive, qui asservit l'homme, n'est pas une finalité.



Pour avoir hélas connu et vécu la guerre, nous mettons tout en œuvre pour préserver la Paix, dans un esprit de conciliation.

Il nous revient d'être vigilants, de rappeler sans cesse l'Histoire.

Il nous revient de témoigner, afin d'alerter et sensibiliser les jeunes générations.

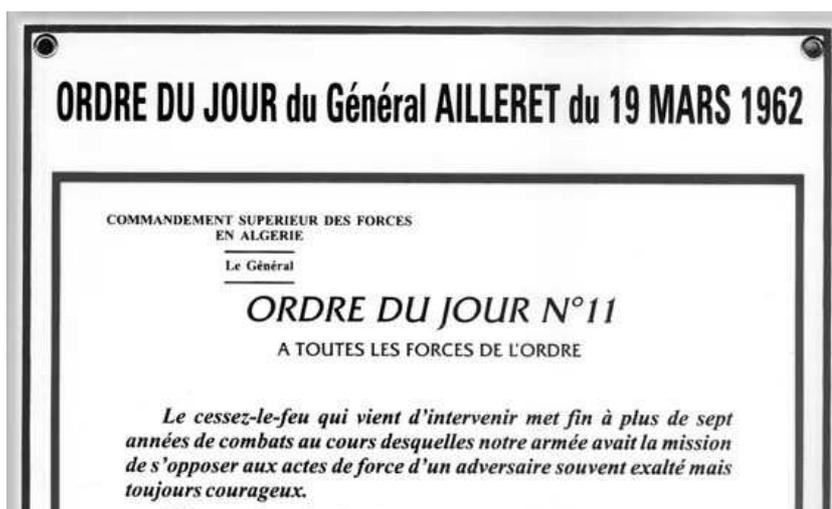
Il nous revient, désormais, d'être des combattants de la Paix.

Dans cette volonté d'apaisement, restons solidaires pour un monde plus humain.

L'exemple doit venir de nous, anciens combattants, pour que la liberté soit préservée, pour vivre dans l'égalité et la fraternité, dans un monde de Paix.

Le Comité National de la FNACA

"Discours lu par M. Mossagna, Président de la FNACA"





Le carnaval des tout petits

R.A.M. STRAM GRAM a fêté Carnaval le 5 mars avec Chapi-chapo. Les Assistantes Maternelles de Marssac et de Terssac étaient au rendez-vous. En compagnie du groupe des grands du multi-accueil, nous avons défilé dans Marssac avec le tour sur le marché très sympathique.

Après une petite promenade, nous avons chanté ensemble avant de partager un goûter. La fête s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et avec de grands sourires grâce à la participation de chacun.

Les enfants déguisés remercient les parents et les assistantes maternelles pour leur participation.

A bientôt pour les activités régulièrement le mercredi, le jeudi et le vendredi matin. Pour toutes vos questions ne pas hésiter à nous contacter au 05 63 53 10 72



Relais Assistantes Maternelles
R.A.M. STRAM GRAM
 6, rue Lilian Doiré
 81 150 Marssac sur Tarn
 05 63 53 10 72